

REUNION DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009

L'AN DEUX MIL NEUF , LE TREIZE NOVEMBRE DEUX MIL NEUF A DIX-HUIT HEURES
TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames MARTINOFF Jacqueline - MASSELIN Yolande - DUPUIS Thérèse
Messieurs FONTAINE Thomas - BLAIS William's -BUSSON Christophe -
- ROSSIGNOL Etienne - LEGOUPIL Jacques

Étaient excusés : Mr Laurent LEMARCHAND qui a donné pouvoir à Mr GREFFIN Jean-Louis

Était absent : Mr GEOFFROY Frédéric

Monsieur Jacques LEGOUPIL a été élu secrétaire de séance.

Avant le début de la séance :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire.

Le Conseil donne son accord.

1 / Délibération Financement de l'effacement de réseau :

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par le SDEC en date du 02 novembre 2009.

Le SDEC , étant maître d'ouvrage, la Commune ne peut emprunté que par leur intermédiaire concernant les travaux à réaliser .

Le Projet d'investissement représentant une dépense de 70 781,62 €. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échanges de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du devis : 70 781,62 €

Emprunt SDEC. : 35 780 €

Autofinancement : 35 001,62 €

Et décide :

Après en avoir délibéré, de donner toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt avec le SDEC la signature du contrat de prêt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Les modalités de remboursement seront les suivantes :

- 6 années, soit par an 6 934,73 €

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

2/ Limitation de vitesse sur la RD 514 :

Le Maire donne lecture d'un arrêté municipal reçu de Monsieur le Maire de Merville-Franceville concernant la limitation à 70 km/h sur la RD 514 entre Sallenelles et Merville-Franceville.

Il nous est demandé de délibérer suite à cet arrêté, la commune ayant une partie de cette départementale classée hors-agglomération.

...suite de la réunion du 13 novembre 2009.

Avant de procéder au vote, Monsieur Jacques LAGOUPIL intervient au sujet de la circulation dans la commune. Il précise que Monsieur le Maire et 2 adjoints ont rencontré, avant la période estivale, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Troarn et son adjoint dans les locaux de la Mairie, les invitant à contrôler davantage les poids-lourds et faire de la prévention. A ce jour, très peu, voir aucun contrôle n'a eu lieu.

Monsieur LAGOUPIL demande à ce qu'un courrier soit à nouveau envoyé à la Brigade de Troarn.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 1 ABSTENTION : 4

3/ Résiliation adhésion contrat CNAS

Depuis plusieurs années, la Commune cotise à hauteur d'environ 350 €/an au Comité National d'Action Sociale pour ses deux salariés.

A ce jour, ni Madame ALMIRE, ni Monsieur CARTON, n'ont eu recours à ce comité. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour la résiliation de ce contrat qui prendra effet au 1er janvier 2011.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/Vasque d'Or.

Suite au courrier reçu de la Préfecture demandant au Maire de Merville-Franceville le retrait du permis d'aménager concernant le lotissement de la "Vasque d'Or", il nous a été confirmé que celui-ci n'avait pas été retiré, que le dossier a été transmis au service juridique pour la saisine du Tribunal Administratif.

A ce jour, ce dernier n'a pas encore été saisi. Par sécurité, la Commune de Sallenelles va demander au Tribunal Administratif l'annulation du permis d'aménager sur les mêmes fondements que sa demande au Préfet.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé .
La séance est levée à 19 heures 10.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal